

RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

Dans quelques mois, les Québécois et Québécoises auront à choisir des personnes à qui ils confieront la planification, l'organisation et la gestion de leur municipalité.

Ce que l'on apprend par les médias au sujet de la collusion et de la corruption, dans certaines villes du Québec, fait malheureusement ombrage à l'image de la fonction d'élue(e) municipal(e). Ce niveau de gouvernance est entaché par le comportement malhonnête de ces gens sans scrupules.

Je suis convaincu toutefois, comme une grande majorité de gens du Québec, qu'il ne faut surtout pas généraliser, car mis à part ce groupe sans scrupules, les élus(es)municipaux travaillent dans leur milieu avec honnêteté et intégrité.

Ces révélations de fraude nous indiquent davantage la nécessité de faire une bonne analyse des candidats et candidates qui solliciteront un mandat municipal le 3 novembre prochain.

Souhaitons la bienvenue à ceux et celles qui ont le véritable désir de mettre leurs connaissances et leurs compétences au service de leurs concitoyens. Il n'y a pas de place pour les gens qui ne sont nourris que par la recherche d'un statut honorifique ou un intérêt purement personnel. Cette fonction requiert des personnes animées par la simplicité, l'humilité, l'intégrité, la disponibilité et le goût de servir.

Avant de solliciter la confiance de la population, il est important d'évaluer les chances d'être choisi(e). Cependant, une autre réflexion s'impose et cela bien avant d'annoncer nos intentions, soit celle de savoir ce que nous avons à offrir et de connaître les exigences de la fonction.

Un certain questionnement pourrait être utile dans le cours de la réflexion :

- Est-ce que je connais la fonction?
- Qu'est-ce qui me motive à présenter ma candidature?
- Est-ce que j'aurai la disponibilité pour assurer une présence soutenue à mon conseil?
- Est-ce que j'ai le goût de mettre du temps à servir la population?
- Est-ce que j'aime travailler en équipe?
- Est-ce qu'il y a des choses que je peux proposer pour changer, améliorer ou ajouter à la situation actuelle?
- Est-ce que j'ai le goût d'assumer des responsabilités en plus d'assister aux réunions?
- Est-ce que j'ai le leadership nécessaire pour convoiter le poste de maire?
- Suis-je capable de supporter la critique?
- Est-ce que je serai à l'aise de refuser pour des motifs de règlement ou d'équité une demande provenant d'un parent, d'un ami ou d'un voisin?
- Est-ce que je suis prêt(e) à sacrifier des activités personnelles pour les fins de ma fonction municipale?

Si à la suite de cette analyse les réponses sont positives, alors bienvenue dans ce merveilleux monde de la gouvernance municipale, lequel vous offrira de très grandes possibilités de faire avancer le développement de votre collectivité.

Source : Communiqué de la Conférence régionale des élus de la Mauricie (Trois-Rivières, 2 juillet 2013)

Madame Manon Goulet, présidente d'élection, soutiens ce texte

PERSONNEL DEMANDÉ

Advenant la tenue d'un scrutin le dimanche 3 novembre 2013, la municipalité du Canton de Stratford aura besoin de plusieurs personnes afin d'occuper les postes rémunérés de scrutateurs et de secrétaires de vote.



Si un de ces postes vous intéresse, merci de bien vouloir communiquer avec la Municipalité par téléphone au 418 443-2307 ou par courriel à mun.stratford@ccdstratford.com.

Informations à l'électeur

Vote par correspondance

Municipalité

Canton de Stratford

Scrutin du

2013	11	03
année	mois	jour

Je, Manon Goulet
Président d'élection

vous informe qu'au regard de cette élection :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2013	10	21
année	mois	jour

Prendre note qu'une commission de révision sera tenue seulement s'il y a scrutin.

- l'enveloppe contenant le ou les bulletins de vote devra être reçue au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
- les électeurs qui pourront voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2013	11	01
année	mois	jour

2013	10	28
année	mois	jour

Vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection

Adresse : 165, avenue Centrale Nord
Stratford, Qc G0Y 1P0

Adjoint

Adresse : Idem

Numéro de téléphone : 418-443-2307

Numéro de téléphone : _____

PRENEZ NOTE QUE la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Signature

Manon Goulet
Président d'élection

2013	07	25
année	mois	jour